

**les sommets
du tourisme**
chamonix mont-blanc



Prix des Sommets du Tourisme 2006

PROJET

Développement Touristique de la Route des Pêches

BENIN

Ambassade.benin@goformet.com

Laroutedespeches@yahoo.fr

Edgard Yves Monnou



Inscription

MONNOU Edgard Yves
Ambassadeur
Ambassade du Bénin à Paris
87, av. Victor-Hugo
75016 PARIS

Nature de l'opération : Aménagement touristique

Synthèse : Le projet Route des Pêches est une opération à forte rentabilité économique. Il s'insère harmonieusement dans la société qui l'accueille. Conçu sur la base de riches potentialités locales, le projet se veut être durablement développeur des localités traversées en mettant un accent sur les profits aux populations plus modestes, des revenus supplémentaires aux hommes et aux jeunes et protecteur des cultes et cultures des terroirs. Soumis à Evaluation Environnementale, le projet fait de la préservation des espaces naturels une préoccupation centrale de son aménagement.



L'avenir du tourisme face aux nouveaux développements des transports : défis et solutions.

1- Brève présentation du projet

Le Projet de Développement Touristique de la Route des Pêches (PDTRP) est une opération d'aménagement de l'espace et de développement régional inscrit au nombre des grands travaux du Gouvernement béninois en vue de lutter contre la pauvreté. Il trouve son fondement dans les principaux documents nationaux de cadrage du développement (i) Plan d'Orientations Stratégiques de Développement du Bénin 2006-2011 (Axe stratégique 1 relatif à la réhabilitation et la valorisation des sites touristiques attractifs) (ii) Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (« grappe » 4 : tourisme, artisanat et culture de l'axe stratégique 1 : accélération de la croissance) (iii) Etudes de perspective à long terme, Bénin 2025 (iv) Politique Nationale du Tourisme. Le PDT-RP est également pertinent au regard de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et du NEPAD.

Le projet Route des Pêches vise l'accroissement de la contribution du secteur touristique au PIB global, d'ici à 2015, en plaçant le tourisme comme premier secteur pourvoyeur de devises. En phase opérationnelle, il s'agira de bâtir une *''cité touristique de haut standing''* dans un environnement naturel et culturel très valorisant, au bord d'une des meilleures plages de l'Afrique de l'Ouest, en vue de :

- créer un cadre d'opportunités pour les investisseurs privés nationaux et étrangers intéressés par la promotion du tourisme et l'appui au développement économique du Bénin ;
- créer une capacité d'hébergement permanente et concurrentielle de 2000 à 3000 places à des fins touristiques diverses ;
- diversifier et dynamiser l'économie du littoral par l'apport de multiples activités liées au tourisme ; diversifier l'économie nationale en faisant du tourisme une véritable filière et un produit d'exportation ; valoriser l'environnement naturel et la richesse culturelle des localités d'implantation.

L'armature de la future cité touristique s'articule autour de quatre (4) pôles :

1. **Fidjrossè**, sur plus de 5 km vers Ouidah du côté de la mer par l'équipement en beach bars, restaurants, buvettes, douches et sanitaires, discothèques, paillotes à louer et aires de parasols, aires de jeux pour enfants et aires de sport, clubs nautiques, poubelles, etc. pour valoriser le tourisme domestique

Carte n°1 : Plan d'aménagement de Fidjrossè Plage

2. **Togbin beach** par l'aménagement d'un :

- nouveau quartier résidentiel et touristique avec 300 à 800 villas de bon standing, d'espaces verts sur une superficie de 100.000 m² et des jardins sur des parcelles de 700 m² au moins,
- centre de vie communautaire comprenant :
 - 200 à 500 chambres d'hôtels 2 à 3* de type bungalows ;



- des établissements de commerce et équipements de loisirs d'envergure avec 100 boutiques de 700 m² chacun, 10 restaurants de 250 m² chacun, 4 aires de tennis de 800 m² chacune, 2 plages aménagées de 700 m² chacune, 1 casino de 500 m², 1 parc aquatique de 5000 m², 1 complexe sportif de 41. 200 m² et 1 supermarché de 1000 m²

Carte n°2 : Plan d'aménagement de Togbin/Adoungo Beach

3. **Avlékété** en village écotouristique dont l'aménagement intègre :

- la réalisation d'un pôle de lodges écotouristiques de 50 à 150 chambres 3*, extensibles à 650, pour une clientèle haut de gamme ;
- les possibilités d'excursions sur la lagune, de promenades à vélo et à pieds ;
- l'organisation de spectacles à thèmes ;
- l'aménagement des îles et des rives des lacs et lagunes particulièrement respectueux de l'environnement.

Carte n°3 : Plan d'aménagement du village écotouristique d'Avlékété

4. **Djègbadji**, pour l'aménagement de :

- un pôle de resorts touristiques de 600 chambres d'hôtels 3 à 4*, pour une clientèle haut de gamme avec bungalows, piscine, restaurant, jeux pour enfants, plage aménagée, boutiques d'artisanat, excursions guidées, etc. ;
- 132 villas de catégorie supérieure ;
- des boutiques, supermarchés et espaces verts
- une base lacustre ; et
- des événements forts créés autour du Vodoun, de la Route de l'Esclave et des fêtes traditionnelles.

La durée du projet est de 10 ans. Son budget global est de 131 191 400 000 FCFA. L'exécution de ce projet initié en 2001 a suivi plusieurs étapes, notamment :

- la création et la mise en place d'un comité interministériel de pilotage,
- l'organisation des campagnes de sensibilisation des populations en vue de leur adhésion au projet,
- la réalisation et la validation en ateliers des études de faisabilité commencées en l'an 2003,
- Etc.

Carte n°4 : Plan d'aménagement de Djègbadji

Le projet Route des Pêches ambitionne de rendre ainsi plus urbain le cordon littoral du sud Bénin (situé entre Cotonou et Ouidah) en veillant à la conservation et à la protection de l'environnement. De coordonnées 06°18' et 06°22' latitude Nord ; 02°00' et 02°24' longitude Est, la zone d'implantation du projet occupe une position géographique qui reste intermédiaire entre deux pôles d'attraction : Cotonou, la cité économique et Ouidah, le foyer culturel. Elle a une emprise totale de 3589 hectares avec une faible densité de population. Le domaine s'étend sur 32km de longueur (de l'est à l'ouest), entre l'extrémité sud de l'aéroport de Cotonou et le



village de Dègoué après Ouidah, en jonction avec Cassa Del Papa, un bel exemple de type de réceptif hôtelier envisagé. Les limites sud et nord de la zone sont respectivement l'océan Atlantique et la limite nord de la zone de contact avec le plateau du continental terminal. Il est constitué à 80% de terre ferme et 20% de zones marécageuses et englobe donc trois (3) sites prioritaires : Togbin/Adounko - Avlékété et Djègbadji. Sur cet espace sensible, seulement 1600 hectares offrent des possibilités réelles d'aménagement touristique pour des loisirs de découverte et des loisirs culturels autour des deux façades sur l'eau : l'océan au sud et la zone lagunaire à mangroves au nord.

2-Faisabilité économique et impact sur le développement économique local.

Le projet Route des Pêches est une opération à forte rentabilité économique au bénéfice exclusif du secteur privé. L'Etat béninois utilise ses ressources pour créer les conditions de base nécessaires à la mise en place et l'exploitation pérenne de la cité touristique en tant que pôle économique alternative de croissance durable. Le projet est conçu pour participer fortement à l'augmentation du Produit intérieur brut et au renforcement des bases matérielles de l'économie béninoise.

D'un coût total d'environ 132 milliards, le Projet Route des pêches se positionne comme l'un des plus ambitieux que le gouvernement béninois ait fait le pari de réaliser. Les études de faisabilité consécutives à sa réalisation ont été entièrement financées par l'Etat béninois à hauteur de 175 879 829 F CFA soit un peu plus de 265 000 euros. Les taux de rentabilité, escomptés (25 à 27 % pour l'Etat béninois et 15 à 18 % pour les investisseurs privés nationaux et étrangers) sont nettement au dessus de la moyenne en ce qui concerne ce type d'opération. Les recettes attendues sont estimées à plus de 191 milliards de FCFA pour un flux de trésorerie de plus de 60 milliards de FCFA.

Dans le cadre du Projet Route des Pêches, le taux de rentabilité interne escompté est de loin l'un des plus élevés qu'un projet d'une telle envergure ait jamais connu au Bénin et dans la sous région. Pour l'Etat béninois, acteur principal et initiateur du projet, le taux de rentabilité est de l'ordre de 25%, soit un surplus de 10% par rapport aux taux de financement locaux qui sont de l'ordre de 15%. Les taux de financement locaux représentent en fait la part des intérêts qui seront reversés aux banques locales qui auront participé à l'opération.

Par ailleurs, les impacts socio-économiques du projet touchent la création de plus 9.000 emplois directs avec des effets d'entraînement sur les activités économiques de la zone et ses environs (pêche, agriculture, maraîchage, ...etc.). Il engendrera un boom de l'immobilier accompagné d'une amélioration significative de l'assainissement et de l'environnement rural. Les raccordements aux infrastructures de base offriront une opportunité au développement local à travers la promotion de certaines activités du secteur primaire. L'agriculture connaîtra un développement qualitatif et quantitatif, notamment grâce à l'intensification des cultures maraîchères et de contre-saison. La pêche continentale verra sa productivité s'accroître grâce au draguage envisagé de la lagune côtière, l'élevage et les filières agro-industrielles connaîtront une promotion. Il en est de même des activités induites : traitement et commercialisation des produits agricoles, exploitation des cocoteraies du littoral, production de la boisson alcoolisée locale "sodabi", etc. Le commerce connaîtra un essor avec une incidence positive sur la zone



d'implantation du projet grâce à l'organisation des vols charters, des circuits touristiques avec les autres sites de l'intérieur du pays (Musées d'Abomey et de Porto-Novo, Réserve de Biosphère, etc.). Il y aura aussi le développement du transport, notamment local grâce à l'implantation de la voirie. Les vols internationaux charters se multiplieront sur la destination Bénin et seront accompagnés de vols domestiques en direction des sites touristiques d'importance de l'intérieur du pays. La gastronomie locale sera davantage connue et l'artisanat local jouera pleinement son rôle d'accompagnement. En effet, les expériences en cours sur Avlékété, un des sites du projet Route des Pêches, montrent que la gastronomie locale et les procédés culinaires du milieu sont très appréciés des touristes. Ces expériences montrent aussi déjà, qu'en moyenne, pour dix (10) cohortes de 16 touristes, les gains annuels pour les populations sont d'environ 3.000.000 FCFA, susceptibles d'être réinvestis dans la construction d'infrastructures sociocommunitaires. Les nombreuses potentialités qu'offrent les zones humides fournissent le matériel pour un développement plus rapide de l'artisanat local intimement lié à la vie religieuse du milieu : réalisation d'objets sacrés, poteries et sculpture sur bois, perles, fabrication de chapeaux de paille, la vannerie, les objets d'arts issus de la récupération de métaux, etc. En somme, un accent particulier est mis sur les profits aux populations plus modestes, des revenus supplémentaires aux femmes et aux jeunes. La réalisation du projet impulsera une nouvelle dynamique dans toute la zone de la Route des Pêches et accélérera le développement des activités des populations autochtones (les Xwla) qui pratiquent traditionnellement les activités halieutiques, la pêche artisanale, les cultures maraîchères, la fabrication du sel et quelques fois la culture vivrière.

3- Mise en œuvre et insertion sociale.

L'exécution du Projet de Développement Touristique de la Route des Pêches (PDTRP) a été confiée à une structure technique de mise en œuvre appelée Cellule d'Exécution, afin d'insuffler un dynamisme aux actions visant à :

- régler les problèmes fonciers dans la zone d'aménagement touristique de la Route des Pêches, déclarée « Zone d'Utilité Publique » ;
- mener des actions de communication et de marketing pour susciter l'intérêt des investisseurs privés nationaux et étrangers au Projet de Développement Touristique de la Route des Pêches ;
- mobiliser le financement nécessaire à la mise en œuvre du projet ;
- viabiliser la zone d'aménagement touristique de la Route des Pêches ; et
- promouvoir l'investissement dans la zone.

Le Décret n°2005-448 du 28 juillet 2005 portant création de cette Cellule est opérationnalisé par une feuille de route, qui reflète les attentes du gouvernement. Les points clés de cette feuille de route recourent l'essentiel des missions de la Cellule à qui le décret portant sa création donne une autonomie opérationnelle et de gestion (art. 3). Le même décret la place (art. 2) sous l'autorité directe du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT).

A cet effet, une équipe légère dotée d'une autonomie d'action a été mise en place et est composée, conformément au décret de création, de :

- un Directeur Exécutif



- un Responsable aux Questions Foncières
- un Responsable à la Viabilisation et à l'Aménagement des sites touristiques
- un Contrôleur de Gestion
- un Assistant en Communication
- et un Comptable

L'équipe est soutenue par des assistants techniques et un personnel d'appui.

En ce qui concerne son insertion sociale, le projet Route des Pêches est d'abord une histoire de rencontres culturelles et d'aventures humaines. L'espace du projet constitue un lieu de dialogue plus fécond entre la Diaspora et le continent africain avec, à proximité, le musée historique de Ouidah, support matériel à la Traite négrière, dont Ouidah a été l'une des plate-forme dans le golfe de Guinée. Dans ces lieux sont encore conservés plus de 700 objets-témoins de la traite négrière et de dialogue interculturel entre les peuples sur le plus grand phénomène de déportation massive jamais enregistrée dans l'histoire de l'humanité. La Route des Pêches est un projet qui s'édifie sur des espaces naturels encore préservés, faits de délices, de parfums et de saveurs ; une cité touristique qui jette un nouveau regard sur l'Universel à construire entre races et rives faisant de cet espace, un vecteur de solidarités culturelles.

Ainsi, toutes les actions entreprises par la Cellule d'Exécution ont permis au projet de s'affirmer de plus en plus comme une réalité à fort potentiel structurant de la zone côtière. Il a connu un ancrage plus fort grâce aux nombreux partenariats établis. Il construit des relations profondes de confiance et de franche collaboration aussi bien avec les communautés que les élus locaux grâce à une approche communicationnelle proactive et concertée. Un regain de manifestations d'intérêt pour le projet se manifeste de plus en plus dans les rangs des investisseurs nationaux et internationaux, etc.

Le projet est conçu aussi pour utiliser les richesses et potentialités du milieu pour améliorer les conditions de vies sociales des communautés (création d'emplois, accroissement des revenus locaux) et l'accès des villages aux infrastructures de base. Ceux-ci font aujourd'hui vivre le site du projet, animent l'ensemble de la zone méridionale et garantissent son identité et son caractère authentique. Ainsi donc, ce projet s'intègre intimement dans ce cadre naturel en adaptant son aménagement à la tradition architecturale de ce milieu littoral.

4- Défense de la culture et de l'identité locale.

La plus grande particularité de ce projet est qu'il est conçu sur la base de riches potentialités compétitives en Afrique et plus particulièrement sur la côte Atlantique mais longtemps inexploitées. De celles-ci, on peut retenir :

- les vestiges (matériels et immatériels) l'un des plus grands ports négriers de l'histoire de l'humanité, témoin de la déportation massive du peuple noir ;
- le vodoun dont le panthéon et la cosmogonie en font l'une des sources spirituelles les plus importantes que l'humanité ait inventée ;
- 32 km d'une des plages les plus sauvages d'Afrique de l'Ouest couverte de cocoteraie qui stabilise les dunes bordières ;
- l'unique possibilité d'observation de populations de baleines sur les côtes d'Afrique sud-saharienne ;



- la possibilité d'observation d'oiseaux migrateurs paléarctiques protégés ;
- des terres fermes au milieu des eaux calmes et la présence d'habitats pittoresques de pêcheurs, pisciculteurs et maraîchers ;
- un paysage de mangroves et de raphia, habitat de nombreuses espèces de faune et flore, associé au système lagunaire côtier de l'Afrique de l'Ouest potentiellement navigable d'Abidjan à Lagos !

Pour cela, le projet se veut être durablement développeur des localités traversées, en veillant à ce que les ressources naturelles, socles des produits touristiques proposés dans la zone de la Route des Pêches, soient préservées, protégées et défendues.

D'importantes manifestations comme la célébration des fêtes de divinités : Sakpata, Ogou, Hévioso, Dan, etc. restent des curiosités à protéger, à défendre et à promouvoir. A cet effet, plusieurs danses folkloriques sont mises en scène de même que des variétés scéniques et musicales, d'une rare beauté ; les fêtes traditionnelles comme celles des jumeaux, celle des naissances sont des occasions de prières, de sacrifices, de chants, de battement de tambours, de d'offrandes aux fétiches ; la grande fête du souvenir ou du repentir qui célèbre la mémoire des esclaves vendus et déportés de l'Afrique sont autant d'occasions de réjouissance parfois marquées par l'apparition des revenants (égouns) ou des veilleurs de nuits (zangbéto ou oro) que le projet « Route des Pêches » se veut de protéger et de mettre en valeur. De plus, les royautés traditionnelles, les villages lacustres, les villages typiques (tata, Taneka, Bariba, etc.) constituent un patrimoine de prestige, un véritable potentiel culturel encore sous exploité, qui seront pris en compte par le présent projet. Le pôle culturel de Ouidah constitue, comme le village lacustre de Ganvié, le complexe W, et le parc naturel de la Pendjari, un atout dont bénéficie le projet.

La Cellule d'Exécution du projet est consciente de ce que la volonté de l'Etat béninois d'offrir un cadre idéal de détente et des services adéquats de loisirs aux touristes, peut compromettre la culture locale et le mode de vie des communautés dont les terroirs sont préservés dans le domaine du projet. Il y a, à l'évidence, un fort risque d'une certaine forme de commercialisation des fêtes et cérémonies traditionnelles comme attraction touristique, ce qui peut amener les communautés à se sentir dépouillées de leur dignité et leurs cérémonies vidées de leur sens. Il est aussi à craindre que les visites et randonnées liées aux activités du projet entrent en conflits avec les croyances religieuses locales. Dans la vision du projet Route des Pêches, il est envisagé que les promoteurs privés de réceptifs hôteliers dans la future cité touristique travaillent, de concert avec la structure de gestion du projet, à mettre en place des mécanismes de communication pour informer les touristes sur les comportements à adopter afin de ménager l'environnement et respecter les règles de conduite strictes par rapport aux cultures locales. La possibilité de prélèvement des taxes, au niveau local, sur l'utilisation des écosystèmes fragiles en vue de financer les mesures d'entretien et de conservation des itinéraires est en étude. Actuellement et sur initiatives de la Cellule d'Exécution, des séances d'éducation communautaire se tiennent dans toute la zone du projet pour identifier avec les communautés les éléments culturels du terroir à préserver et les moyens de leur préservation en cas d'arrivée massive de touristes.

5- Préservation et mise en valeur de l'environnement



Les fortes pressions exercées par le développement de la cité économique, Cotonou, sur les terrains urbanisables ont entraîné la nécessité de prendre des dispositions idoines pour une meilleure protection de l'environnement. A cet effet, le projet de développement touristique de la Route des Pêches veille à une meilleure organisation de l'espace, à une régularité dans les occupations à travers l'application des règles d'urbanisme dans la zone et à l'assainissement dans les écosystèmes et les établissements humains connexes... Le Projet Route des Pêches accorde ainsi une importance particulière à la préservation des milieux et a fait le pari d'être une institution sociale intégrée aux sociétés d'accueil et respectueuse de l'environnement, substrat de sa propre pérennité pour un tourisme durable.

Pour y parvenir le projet est soumis au processus d'évaluation environnementale stratégique (EES), tout en écartant de ses principes et approches, une vision et une pratique du tourisme qui fait de lui prédateur de l'espace et des sites, polluant pour la nature et les sociétés, destructeur des mécanismes et dynamiques sociales et culturelles.

Le projet Route des Pêches fait donc de la préservation des espaces naturels (sauvegarde sur le long terme des ressources vivantes, de l'eau et des paysages) une préoccupation centrale de son aménagement. Il vise une meilleure utilisation de l'espace sans trop compromettre sa valeur paysagère et ses fonctions écologiques de reconnaissance internationale qui l'ont fait adhérer à la Convention de Ramsar sous le n° 1017 depuis janvier 2001.

Le projet dispose, à cet effet, d'un programme d'aménagement bien planifié qui tient compte de la sauvegarde et de l'économie des espaces. La préservation du complexe mangrove-prairie reste indispensable dans la stratégie du projet pour le rôle important joué non seulement dans l'équilibre du milieu à travers les fonctions de régulation hydrologique, de production, de transport et d'esthétique paysagère pour le tourisme ; mais aussi dans la rétention des déchets grossiers et d'épuration chimique et biologique des eaux avant leur arrivée dans les lacs et lagunes, et aussi dans le ralentissement du comblement des plans et cours d'eau.

Le Projet de développement Touristique de la Route des Pêches s'inscrit ainsi dans les stratégies d'aménagement de gestion des espaces singuliers (Document de stratégie opérationnelle, DEPNAT, 2005) qui se caractérisent par leurs conditions naturelles (cours d'eau, systèmes lagunaires, zone bioclimatique etc.), leur situation géographique ou leur concentration humaine.

La Route des Pêches est aussi promoteur d'un tourisme non polluant pour la nature et les sociétés. C'est pourquoi dans son schéma d'aménagement, il est prévu des équipements scientifiques d'observation et de recherche environnementale pour appuyer les efforts de préservation du patrimoine et de protection de l'environnement. Conscient de ce que les principaux enjeux environnementaux concernent les transports, la consommation d'énergie et d'eau, la production des déchets, la dégradation du paysage ou encore la fréquentation des sites naturels (zones humides, mangrove etc....), le projet Route des Pêches œuvre pour la préservation du paysage et la protection des sites naturels. Le projet prévoit aussi dans ses scénarii d'aménagement, des installations qui garantissent une meilleure qualité de vie pour les touristes et les populations riveraines. Dans cette optique il est prévu des services relatifs à la



protection des milieux et de la santé humaine (traitement des eaux usées, rejet des effluents traités en milieu récepteur, gestion des déchets solides..) compte tenu de la fragilité des écosystèmes du littoral et des milieux naturels et humains sensibles.

Il est, par ailleurs, envisagé dans les programmes d'aménagement, la reconstitution sur le site du projet de ceintures vertes, de parcs urbains et de réserves foncières plantées afin de conserver la vocation de poumon vert du sud Bénin. Ainsi, tous les espaces, même s'ils n'accueillent pas d'aménagement, sont considérés comme partie intégrante de la nouvelle zone touristique et de loisir, à ce titre ils sont protégés contre toute occupation sauvage ou dégradation... Le règlement d'urbanisme spécifique à la zone du projet recommande qu'« aucune construction ne devra dépasser la hauteur des cocotiers, et les infrastructures nécessaires au développement de la zone ne doivent porter atteinte à ses atouts naturels et paysagers... ». Outre ces mesures, d'autres dispositions particulières soutiennent l'aménagement de chaque site. A Togbin/Adouanko par exemple il est prévu un terrain de golf (18 trous) pour mettre en évidence l'espace vert. Djègbadji et Avlékété accueilleront des activités dont l'intérêt reste tourné vers la lagune, avec un accent mis sur la faune et la flore de la lagune.

Des mesures de préventions sont aussi prévues dans le programme de sauvegarde du patrimoine afin de protéger les eaux de la lagune contre la pollution hydrique (eaux usées, déchets solides, pesticides/herbicides etc..) et de renforcer les plantations de cocotiers pour leur rôle de protection du littoral contre l'érosion côtière.

6- Durabilité avec la mise en évidence de l'équilibre entre le développement économique et les aspects sociaux, culturels et environnementaux.

La préoccupation sous jacente à cette section est la responsabilité sociale du Projet de Développement Touristique de la Route des Pêches. Grâce à un processus volontaire, le projet intègre des préoccupations sociales et environnementales à ses activités et ses relations avec ses parties prenantes. En ce sens, la responsabilité sociale comme la durabilité se trouve au centre des trois piliers –économique, social et environnemental- qui depuis la conférence de Rio en 1992, précisent la notion de développement durable entendu comme « un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Dans cette perspective, il y a au niveau du projet, une volonté évidente d'intégration des trois dimensions économique, sociale et environnementale en situation d'interdépendance et dans une approche systémique. Cette volonté s'exprime à travers les pratiques/initiatives que la Cellule d'Exécution du projet Route des Pêches tente de mettre en place dans un Guide de Procédures Environnementales et Sociales en cours d'élaboration par un Comité technique interministériel. Ces pratiques sont relatives à :

a) le viable : environnemental et économique

- des dispositions imposées aux opérateurs et gestionnaires de réceptifs dans la zone du projet à organiser en phase de fonctionnement, une meilleure gestion de



leurs ressources en terme de réduction des matières premières et des emballages, de réduction de la consommation d'énergie et d'eau ;

- une incitation aux promoteurs privés désirant opérer dans la zone de la Route des Pêches à anticiper les conséquences environnementales lors des achats de matières premières, machines ou produits

b) l'équitable : économique et social

- la mise à disposition de la commune de Ouidah (70% du territoire du projet) d'une personne-ressource payée sur fonds propre du projet pour servir d'interface entre la mairie et la Cellule d'Exécution et suivre l'éducation communautaire des populations de la zone du projet faites par les ONG de terrain initiée par le projet. Cette éducation vise à assurer l'adhésion des populations au projet et à répondre à leurs attentes sur les questions essentielles comme celles liées au foncier et autres ;
- la Cellule d'Exécution fait aussi l'option de tendre la main aux minorités (personne sans diplôme, etc.) en les représentant au sein de son personnel (technicien de surface) ;
- la Cellule entend également veiller à la prise des dispositions qui assurent la distribution équitable des taxes et prélèvements issus des activités des sites aux différentes collectivités concernées.

c) le vivable : social et environnemental

- un dispositif de communication interne est en cours d'élaboration pour que le personnel soit fréquemment sensibilisé aux aspects et impacts environnementaux de la future cité touristique. Ce dispositif sera décliné au niveau local à travers une communication locale de proximité adaptée ;
- une information personnalisée développée, à travers un imprimé maison intitulé "La lettre du projet" à l'endroit des parties prenantes et du voisinage pour leur implication effective dans la vie du projet Route des Pêches.

Ces différentes initiatives en relation avec les principes du développement durable sont totalement en phase avec les enjeux stratégiques et opérationnels du projet Route des Pêches. En phase de mise en œuvre, et par rapport à chacun des trois volets (viable, équitable, vivable), les bonnes pratiques seront maximisées à travers les mécanismes que la Cellule met en place pour permettre à la structure de gestion de la future cité touristique de jouer son rôle d'aiguilleur du développement durable.

